

2011/12

# Tilburg : « Prison All Inclusive » ou « Prison – Parking »

par SARAH SANTELÉ

*Analyses &  
Études*  
Société



*Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro SBOLGI, Editeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.*

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

#### **MONDE ET DROITS DE L'HOMME**

Notre société a la chance de vivre une époque où les principes des Droits de l'Homme protègent ou devraient protéger les citoyens contre tout abus. Dans de nombreux pays ces principes ne sont pas respectés.

#### **ÉCONOMIE**

La presse autant que les publications officielles de l'Union Européenne et de certains organismes internationaux s'interrogent sur la manière d'arrêter les flux migratoires. Mais ceux-ci sont provoqués principalement par les politiques économiques des pays riches qui génèrent de la misère dans une grande partie du monde.

#### **CULTURE ET CULTURES**

La Belgique, dont 10% de la population est d'origine étrangère, est caractérisée, notamment, par une importante diversité culturelle

#### **MIGRATIONS**

La réglementation en matière d'immigration change en permanence et SIREAS est confronté à un public désorienté, qui est souvent victime d'interprétations erronées des lois par les administrations publiques, voire de pratiques arbitraires.

#### **SOCIÉTÉ**

Il n'est pas possible de vivre dans une société, de s'y intégrer, sans en comprendre ses multiples aspects et ses nombreux défis.

*Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur notre site [www.sireas.be](http://www.sireas.be), elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à [educationpermanente@sireas.be](mailto:educationpermanente@sireas.be)*



**Service International de Recherche,  
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**  
Secteur Éducation Permanente  
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58  
[educationpermanente@sireas.be](mailto:educationpermanente@sireas.be) – [www.sireas.be](http://www.sireas.be)

Avec le soutien  
de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## INTRODUCTION

*« Surréalisme belge à Tilburg : le plus grand établissement de condamnés définitifs de Belgique se trouve... aux Pays-Bas ! Nos prisons - pour la plupart vétustes - sont surpeuplées depuis des années. La solution des autorités : rénover, augmenter le parc carcéral en Belgique et ... exporter nos détenus aux Pays-Bas, via un traité de 3 ans renouvelable. Un an après une cérémonie de transfert des clés - au goût douteux - les 500 places ne suffisent déjà plus : 150 places supplémentaires sont annoncées, faisant de Tilburg la plus grande prison pour condamnés définitifs de ... Belgique.<sup>1</sup> »*

Claire Capron, visiteuse de prison depuis plusieurs années, témoigne de la « désespérance » qui y règne<sup>2</sup>: *« À première vue, c'est une prison trois étoiles : Tilburg, à quelques kilomètres au-delà de la frontière avec les Pays-Bas, dispose de vastes locaux peints en vert perroquet, en jaune ocre, en rouge paprika ; les cellules sont toutes équipées d'un frigo et d'un four ; tout y est neuf, propre et bien entretenu. Au total, 650 détenus belges sont désormais hébergés dans la succursale néerlandaise de la prison de Wortel. Des privilégiés ? Des veinards qui échappent à l'enfer carcéral surpeuplé de nombreux établissements belges, sales et vétustes - quand ils ne s'écroulent pas tout simplement, comme à Verviers ? À voir. Derrière les barreaux de Tilburg, la vie est loin d'être rose. Ce serait même carrément l'inverse. Éloignement de la famille, rupture avec son pays d'origine (ou d'attache), coupure avec une formation ou un travail, retards administratifs dans les procédures, absence d'aide psycho-sociale. Dans la réalité, la prison de Tilburg ressemble davantage à un parking, où la Belgique envoie son trop-plein*

1 La Ligue des Droits de l'Homme, « Tilburg : la colonie pénitentiaire grandit ... Bon anniversaire ! », <http://www.liguedh.be/espace-presse/116-communiqués-de-presse-2011/1087-tilburg--la-colonie-penitentiaire-grandit--bon-anniversaire>

2 Hovine Annick, La Libre Belgique, « Tilburg, désespérante prison-parking », 19.09.2011.

*de détenus attendre la fin de leur peine, voire une hypothétique libération conditionnelle. »*

Face à ce constat ainsi qu'à beaucoup d'autres, que nous développerons tout au long de cet article, un rapport de la Ligue des Droits de l'Homme et de l'Observatoire Internationale des Prisons, considéré comme accablant, a été publié en juin 2011.

Nous aurons l'occasion de le parcourir dans la suite de cet article et verrons ensemble toute l'absurdité et le surréalisme pour le gouvernement belge d'exporter « ses » détenus vers l'étranger. Les détenus sont considérés, pour beaucoup : « *comme un vulgaire pion déplacé sur un échiquier*<sup>3</sup> ».

## FONCTIONNEMENT DE LA PRISON

Bien que « belge », le fonctionnement de la prison de Tilburg est davantage calqué sur le mode de fonctionnement des prisons néerlandaises que celui des autres prisons belges. Toutefois, le régime carcéral néerlandais a quelque peu été modifié pour le mettre en conformité avec la législation et la réglementation pénitentiaire belge.

Dressons un état des lieux ...

Si on commence par le personnel, on peut remarquer que celui-ci est entièrement néerlandais à l'exception du directeur principal, de quelques administratifs et du SPS (service-psycho-social), présent en nombre très restreint cependant. Le SPS est composé d'assistants sociaux et de psychologues travaillant pour le compte de l'Administration Pénitentiaire.

Au niveau des cellules, 360 des 650 détenus sont incarcérés dans des dortoirs de huit personnes. « *Cette promiscuité entraîne souvent pour les détenus ainsi que pour les membres du personnel une augmentation des tensions*<sup>4</sup> ».

« *À Tilburg, le régime de travail est le suivant : il y a des ateliers, pas de cuisine (donc une possibilité de travail en moins), et un horaire de travail de maximum quatre heures par jour. Le détenu travailleur gagnera maximum 150 euros par mois. Ceci constitue un progrès par rapport à une prison où le taux d'inactivité dépasse les 50% mais demeure une dégradation par rapport aux établissements permettant à la majorité des détenus de travailler pendant*

---

3 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « [Note sur la prison de Tilburg](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf) », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 13.

4 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « [Note sur la prison de Tilburg](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf) », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 5.

*toute la journée, et de gagner jusqu'à 300 euros ou plus par mois<sup>5</sup>. »*

En ce qui concerne les repas, ceux-ci sont entièrement livrés depuis l'extérieur. De nombreuses plaintes ont par ailleurs été déposées à ce sujet. Ce qui a pour conséquence que beaucoup d'aliments sont jetés au lieu d'être ingérés. À nouveau, un climat de tension et de malaise est perceptible.

Au niveau des visites, Tilburg applique le minimum réglementaire : trois visites d'une heure trente par semaine et une visite hors surveillance parents-enfants par mois. Chaque visite doit être annoncée à l'avance et la famille doit alors attendre l'accord de la prison avant de pouvoir s'y rendre.

Enfin, les détenus ont droit à deux heures de promenade par jour ainsi qu'à deux heures dans la salle de jeux commune.

## PROBLÈMES RENCONTRÉS ...

Après avoir passé en revue le fonctionnement de la prison, voyons maintenant comment le détenu y vit et s'y sent. Comment le détenu prépare-t-il sa réinsertion ?

*« La loi de principes de 2005 postule que l'exécution de la peine privative de liberté est axée sur la réparation du tort causé aux victimes, sur la réhabilitation du condamné et sur la préparation de sa réinsertion au sein de la société libre. Afin de réaliser ces objectifs, la loi demande des efforts de la part du détenu mais elle prévoit également qu'il bénéficie de possibilités de soutien afin de potentialiser ses ressources personnelles. La réintégration n'est pas uniquement de la responsabilité individuelle du détenu. Avec Tilburg, force est de constater que la prison n'a plus d'autre objectif que de contenir, parquant les personnes incarcérées en attendant la fin de leur peine ou leur libération conditionnelle. En cause ? La distance géographique et psychologique du lieu de réinsertion et l'absence, à Tilburg, de la Communauté flamande et des services extérieurs, compétents en matière de réinsertion, formation, loisirs, programme thérapeutique, soutien aux détenus, etc.<sup>6</sup> »*

Un peu d'explication ...

De manière concrète, Tilburg est une annexe de la prison de Wortel. C'est donc la Communauté Flamande qui est responsable de l'aide sociale,

5 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « Note sur la prison de Tilburg », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 5.

6 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « Note sur la prison de Tilburg », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 6.

psychologique et de la préparation à la réinsertion des détenus. Or, ici à Tilburg rien n'est mis en place.

« *Aucune des démarches et activités propres à la réinsertion et au travail sur soi ne sont mises en place à Tilburg*<sup>7</sup>. »

La Flandre ne joue pas son rôle. Elle considère que la Belgique a loué une prison « all inclusive », comprenant le service d'aide sociale aux détenus, c'est qui n'est manifestement pas le cas.

« *Lors d'une réunion en juin 2010 avec le réseau citoyen « Samenleving en detentie », axé sur le respect des droits humains, le Ministre flamand Vandeurzen informait ses interlocuteurs que la Communauté flamande n'a pas de compétence extraterritoriale et qu'elle ne peut donc offrir ni aide, ni soutien, ni cours, ni formations, ni activités, ni thérapie, ni préparation au plan de reclassement ... Tilburg dépend administrativement de la prison de Wortel, située sur le territoire belge, mais la Communauté flamande n'a pas de compétence extra-territoriale afin d'agir à Tilburg...*<sup>8</sup> ».

Pour l'instant, c'est le SPS qui joue ce rôle mais avec moins de 4 équivalents temps pleins pour 650 détenus, ce n'est pas évident. Si on fait une comparaison avec la prison d'Andenne, celle-ci dispose de 17,5 équivalents temps plein pour un peu moins de 400 détenus. Résultats : les sorties ou encore les libérations conditionnelles sont hypothéquées.

Ce manque de personnel et cette lenteur de procédure prive encore plus le détenu des démarches en vue de son reclassement dans la société mais également de la possibilité d'accomplir un travail sur soi en vue de se préparer à sa réinsertion. Plusieurs plaintes de détenus nous sont parvenues en ce sens. Des détenus que nous suivions à la prison de Saint-Gilles et qui ont été transférés vers la prison de Tilburg ont demandé à ce que nous poursuivions le suivi nous-même. Quand ils demandent un entretien avec le SPS, celui-ci ne réagit pas et personne ne vient les voir de l'extérieur, ils se retrouvent donc seuls pour faire face à tous ces problèmes administratifs et essayer de « sortir la tête hors de l'eau », tant bien que mal.

Un autre gros problème est l'éloignement familial. « *Le maintien des liens familiaux, par les visites et l'existence d'un réseau social à l'extérieur, solidaire du détenu, est important voire essentiel à sa*

7 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « Note sur la prison de Tilburg », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 7..

8 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « Note sur la prison de Tilburg », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 7-8.

*réinsertion*<sup>9</sup>. »

Selon le Ministre de la Justice Stefan De Clerck, Tilburg a été choisi de par sa proximité avec la frontière belge. Elle n'est en effet située qu'à 40km de la prison de Wortel. S'agissant d'une prison comptant 650 détenus, la plus importante de Belgique donc, la question de l'éloignement demeure cruciale.

Or : « *Le temps et le coût nécessaires pour se rendre à Tilburg en transport en commun est impressionnant. Un aller-retour en train et en bus de la gare du Midi de Bruxelles à la prison de Tilburg prend environ 5 h et coûte 33 €. Un aller-retour gare de Courtrai à la prison de Tilburg prend au moins 6h30 et coûte 44 €. Dernier exemple, un aller-retour d'Anvers, la grande ville la plus proche, prend encore presque 4 heures et coûte 19 €. Est-il étonnant que les détenus se plaignent d'avoir moins de visite qu'auparavant ? Lorsque les détenus se voient octroyer une permission de sortie, celle-ci prend cours au départ de Wortel. Pourtant la durée de la permission serait calculée dès le moment où le détenu quitte Tilburg pour être conduit à Wortel, ce qui, s'il se vérifie, raccourcit énormément le temps dont le détenu pourrait profiter pour des démarches de réinsertion ainsi que pour être auprès de ses proches*<sup>10</sup>. »

Enfin, un dernier problème, et non pas des moindres, soulevés par plusieurs détenus est le problème de la langue. Au départ, seul les détenus volontaires de prisons belges, de préférences flamandes, devaient être transférés. Il est aujourd'hui possible de mettre en évidence que cette promesse n'a pas été tenue. « *Force est de constater qu'au moins 200 prisonniers proviennent de prisons francophones et que nombre d'envois à Tilburg n'ont point requis l'accord des principaux concernés*<sup>11</sup>. »

Comment dès lors établir un contact avec un membre du personnel quand celui-ci parle le néerlandais et que vous ne parlez que le français ? Comment comprendre une décision du tribunal ou du directeur de la prison qui est notifiée en néerlandais alors que vous ne parlez que le français ? Nous parlons ici de situations vécues. Plusieurs détenus que nous suivons nous ont envoyé copie de leur décision par courrier afin que nous puissions la leur traduire. La communication n'est pas chose aisée.

---

9 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « [Note sur la prison de Tilburg](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf) », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 10.

10 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « [Note sur la prison de Tilburg](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf) », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 11.

11 La Ligue des Droits de l'Homme, « [Tilburg : la colonie pénitentiaire grandit ... Bon anniversaire !](http://www.liguedh.be/espace-presse/116-communiques-de-presse-2011/1087-tilburg--la-colonie-penitentiaire-grandit--bon-anniversaire) », <http://www.liguedh.be/espace-presse/116-communiques-de-presse-2011/1087-tilburg--la-colonie-penitentiaire-grandit--bon-anniversaire>

## ET LES DÉTENUS ÉTRANGERS, QUELQUES ÉCHOS ...

Parmi les détenus se trouvant à Tilburg, une grande majorité d'étrangers non admissibles au séjour sont recensés.

*« La Belgique est le premier pays à exporter ses détenus. Le fait que les reclus provenant de prisons francophones soient quasiment tous des individus inadmissibles au séjour pose également question. Cette pratique ne relève-t-elle pas de la délocalisation de détenus indésirables, pour lesquels on estime qu'il n'est pas nécessaire qu'ils aient accès à l'aide sociale aux justiciables ? Abandonne-t-on de facto l'idée même de réinsertion et les projets de travail sur soi pour éviter la récidive ainsi que de soutien quant au mal-être de l'enfermement, pour ces indésirables parmi les indésirables ?<sup>12</sup> »*

Les détenus étrangers se retrouvent souvent seuls et sans familles. Ils ont besoin de soutien et d'aide dans leur réinsertion. Un envoi vers Tilburg où ils se retrouvent encore plus isolés, sans pouvoir communiquer n'est pas la solution. En effet, la plupart d'entre eux ne parle que quelques mots de français, appris lors de leur séjour en Belgique. Arrivé à Tilburg, ils ne comprennent plus rien et sont, pour la plupart, en proie au doute.

Claire Capron, visiteuse de prison dans les prisons de Saint-Gilles et de Forest, retrace ici le parcours d'un détenu « Meloun » qu'elle suit depuis plusieurs années : « À son arrivée à Saint-Gilles, il parle le français et un dialecte incompréhensible pour la visiteuse de prison. « *Orphelin de père et de mère, il ne sait même pas où il est né et n'a aucune famille ou connaissance pour trouver appui. Il ne sait ni lire ni écrire.* » Mais il est loin sur les listes d'attente de l'Adeppi (Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées). Devant ce vide, la visiteuse de prison lui apprend les premiers rudiments de la lecture ; lui s'efforce de recopier ce qu'il apprend pour pouvoir remplir le billet nécessaire afin d'obtenir une visite médicale sans devoir recourir à un codétenu. Après plusieurs mois d'incarcération, il décroche un petit boulot de servant suppléant, qui lui permet de cantiner. Le travail d'écoute et d'accompagnement se poursuit dès son transfert en maison de peine. En février 2010, il est déplacé de la prison de Forest vers la succursale néerlandaise. « *Quand l'envoi de ce détenu non volontaire à Tilburg survient, tous les repères de cet homme tombent : il n'a plus son avocat, ni sa psychologue, ni son travail, ni ses activités, ni ses visiteuses* », raconte Claire Capron. Comment garder le contact avec le détenu ? En mars dernier, un député fédéral en visite à Tilburg obtient l'autorisation de le rencontrer. Malgré son découragement, il se sent soulagé de voir qu'on ne l'abandonne pas. « *Comme par hasard, dans les jours qui suivent, Meloun reçoit enfin la*

12 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « Note sur la prison de Tilburg », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 17.



*visite d'un avocat qu'il réclamait depuis son arrivée en prison, depuis plus d'un an ! Et celui-ci lui affirme qu'il vient seulement d'être informé de cette demande.*» La connaissance du français de cet avocat flamand permet aux deux hommes de se comprendre pour l'essentiel. Mais ce sera tout : l'avocat ne se manifesterá plus, malgré les appels téléphoniques répétés (et coûteux) de Meloun. Planifier une visite à Tilburg relève du parcours du combattant. Une première lettre de demande d'autorisation (avec certificat de bonne vie et mœurs, copies de la carte d'identité et de l'attestation de visiteuse), adressée fin mars à la direction de Tilburg, restera sans réponse. Une deuxième lettre, envoyée fin mai, connaîtra le même sort. Fin juin, surprise : *«Je reçois un coup de téléphone de Meloun qui m'annonce que la direction lui a donné l'autorisation de me téléphoner pour convenir de trois dates possibles où je pourrais me rendre en Hollande pour lui rendre visite.»* Début juillet, Claire Capron se rend à Tilburg. Accueil très poli des agents, qui ne parlent pas un mot de français - le personnel est exclusivement néerlandais. La salle d'attente est spacieuse et très lumineuse ; les sièges confortables. La salle de visite est grande, très propre, bien éclairée. Pour Meloun, c'est la première visite depuis son incarcération à Tilburg, dix-sept mois plus tôt ! Elle se passera derrière un carreau - le détenu est sanctionné pour un énervement entre détenus au volley-ball. Meloun parle comme un moulin pendant toute l'heure et demi. De l'absence du suivi social : *«Pour moi qui ne sais pas correctement lire, tout est plus difficile dans la vie quotidienne.»* Des problèmes de langue : *«Je ne comprends pas ce que l'on me dit, ce que l'on me veut. Je ne parle ni ne comprends le flamand et donc je n'ai aucun échange possible avec les agents.»* Il raconte les débuts à Tilburg, *«dans un dortoir à huit, puis à quatre»*, avant de se retrouver en solo, *«vraiment très isolé»*. Ce qui est très dur, explique-t-il à la visiteuse, *«c'est le volet en acier qui descend devant la fenêtre chaque soir avant dix heures»*. Terrible comme impression de solitude, d'abandon, d'exclusion : *«Vous pouvez crever entre votre lit, votre toilette et votre frigo vide !»* Depuis quelques semaines, le détenu a trouvé du travail, payé cinq euros par jour. Ce qui permet de cantiner pour acheter à manger. Parce que, question nourriture, tout ce qui est livré aux détenus à Tilburg est surgelé : *«C'est infect.»* Actuellement, ce qui préoccupe surtout Meloun, c'est le document adressé aux détenus marocains concernant leur détention et leur nationalité. Sans comprendre suffisamment ce papier officiel, il pressent qu'il est très important pour lui, pour son avenir ; ni l'imam, ni le psychologue de la prison ne peuvent l'aider à le remplir, selon les strictes directives de la direction de Tilburg. Et le détenu n'a pu apporter aucun document dans la salle de visite. Le désespoir n'était pas loin, mais l'heure de la visite était passée, se souvient tristement Claire Capron. *«Je dois constater que cet homme va vraiment très mal. Il déprime gravement malgré les locaux rutilants et, dit-on, confortables. J'ai*

*senti Meloun tellement seul, anxieux. Il est inquiet de ce qui va lui arriver, ne voyant pas comment se raccrocher. Comment accepter un tel décalage entre ces beaux bâtiments et ce qui m'apparaît comme un abandon total d'une préparation à la réinsertion de ces personnes ?<sup>13</sup>»*

Que dire de plus, cette histoire raconte à elle seule l'ensemble des difficultés vécues au quotidien par les détenus au sein de la prison. Tilburg est une belle prison, une prison spacieuse, elle n'est pas vétuste comme la plupart des prisons belges mais la vie à l'intérieur est différente. Comment un détenu, ayant son assistante sociale et sa visiteuse pour seul repère en Belgique, ne parlant pas un mot de néerlandais et pour corser encore un peu plus la situation, étant inadmissible au séjour en Belgique, peut-il espérer garder la tête sur les épaules et s'en sortir ?

## CONCLUSION

Tilburg, considérée par beaucoup comme une prison « all inclusive » censée tout apporter au détenu, ressemble plus à une « prison-parking » où le détenu, ne recevant aucune aide, y est « parqué » avant son éventuelle libération.

La location de la prison de Tilburg coûte environ 30 million par an à la Belgique. Or, nous pouvons constater que la solution première qui était de diminuer la surpopulation carcérale n'est en rien résolue. Qui plus est, il s'agit d'une solution coûteuse qui n'apporte que des difficultés. « *En absence d'intervention de la Communauté flamande, au vu de la distance géographique et de la lourdeur de la procédure afin d'avoir accès aux visites, au vu du peu d'avocats des reclus travaillant en région proche de la frontière avec les Pays-Bas, c'est l'ensemble des droits du justiciable, des démarches de réinsertion, et du maintien de liens sociaux qui se trouvent mis à mal et mettent en lumière la réalité même de la détention : une contention au sens pur et dur du terme, sans préparation à la sortie de prison<sup>14</sup>.* »

*« Un détenu à Tilburg remarquait ainsi avec une sagesse étonnante: je veux retourner dans la société. Que les cellules et les prisons soient magnifiques ou non, le problème est la lenteur dans l'organisation effective des permissions de sortie, congés pénitentiaires et libération conditionnelle, puisque les dates théoriques sont dépassées depuis longtemps. Certains de*

13 La Ligue des Droits de l'Homme, « Tilburg : la colonie pénitentiaire grandit ... Bon anniversaire ! », <http://www.liguedh.be/espace-presse/116-communiqués-de-presse-2011/1087-tilburg--la-colonie-penitentiaire-grandit--bon-anniversaire>

14 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « Note sur la prison de Tilburg », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 11.

*mes co-détenus réagissent de manière si désinvolte, sans aucune prévoyance, comme si l'appréciation de leur détention dépendait de la longueur de la liste de la cantine. Ces paroles mettent en lumière les épineux problèmes que posent la prison de Tilburg : si les conditions de détention, variables d'une prison à l'autre, sont importantes pour les détenus et le respect des droits humains et qu'elles ne sont pas des plus mauvaises à Tilburg, les questions fondamentales inhérentes à la location d'un établissement pénitentiaire en territoire néerlandais se situent principalement ailleurs<sup>15</sup>. »*

Selon la criminologue Florence Dufaux : « *Tilburg est l'excuse du gouvernement pour ne pas aborder les véritables causes de la surpopulation: le taux abusif de détention préventive, l'allongement des peines prononcées, les limitations à la liberté conditionnelle, et l'explosion du nombre d'internés -des malades- en prison. Prison sans issue, Tilburg aggrave le problème qu'elle est censé régler<sup>16</sup> ».*

---

15 La Ligue des Droits de l'Homme & L'Observatoire International des Prisons, « Note sur la prison de Tilburg », [http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note\\_tilburg\\_2011.pdf](http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/rapports/note_tilburg_2011.pdf), p. 5.

16 Florence Dufaux, RTLinfo, « La prison belge louée à Tilburg : un fiasco », <http://www.rtl.be/info/belgique/societe/781329/la-prison-belge-louee-a-tilburg-un-fiasco>

